

# ÉPARGNER EN VUE DE LA RETRAITE

MON ÉPARGNE  
CLÉ  
EN MAIN

EN CHIFFRE

25%

Le taux de Français déclarant épargner régulièrement en vue de financer leur retraite.

(source Cercle des Epargnants, CSA)

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le départ à la retraite s'accompagne le plus souvent d'une baisse de revenus. Afin de limiter la perte de pouvoir d'achat le jour J, mieux vaut anticiper en commençant à se constituer une épargne retraite le plus tôt possible. Prendre l'habitude dès l'entrée dans la vie active de mettre de l'argent de côté chaque mois, permet en effet d'accumuler un capital de façon relativement indolore sur une durée de 30 ou 40 ans. PERP, PERCO, contrat Madelin, Préfon... : il existe des placements spécifiquement dédiés à la retraite pour chaque profil (salarié du privé ou du public, indépendant...). D'autres formules d'épargne de long terme peuvent également répondre à l'objectif de préparation de la retraite : l'assurance vie ou le plan d'épargne en actions (PEA). Pour toutes ces formules, la palette de placements proposés permet de diversifier son épargne en panachant entre des produits risqués réputés plus rémunérateurs et d'autres moins rentables mais plus sûrs. Avec le long terme (au moins 10 ans, si possible 20 ans et plus), vous pouvez, grâce à une diversification en actions, escompter des rendements supérieurs à ceux des placements sans risque.

## GLOSSAIRE

■ **Diversification** : réduit le risque de perte d'un placement grâce à une répartition des investissements sur différents types de valeurs (actions, obligations), différentes régions géographiques, différentes monnaies et différents secteurs d'activité.

■ **Document d'information clé pour l'investisseur (DICI)** : fiche d'identité du placement, elle précise notamment la durée conseillée et le niveau de risque.

INFO+

Sur des périodes longues, de dix ans et plus, il est primordial de suivre régulièrement l'évolution de son épargne. Et, au besoin, d'adapter sa stratégie afin de sécuriser son capital, notamment à l'approche de son départ en retraite.

## ATTENTION !

- ➔ Le PEA est intégralement investi en actions, il doit donc être souscrit en complément d'autres placements sans risque.
- ➔ Or cas particulier du PERCO, il est pratiquement impossible de récupérer l'épargne placée dans un produit dédié à la retraite. Le PERP et la Préfon permettent toutefois de récupérer au maximum 20 % de son capital, le solde étant transformé en rente viagère.
- ➔ Certains produits retraite prélèvent dès le début tous les frais du contrat (on parle de frais précomptés). A éviter.

## LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SIGNER

- ➔ Quelle fraction de votre épargne pouvez-vous bloquer jusqu'à votre retraite ?
- ➔ Quel niveau de risque êtes-vous prêt à accepter ?
- ➔ Le placement prévoit-il des cas de sortie anticipée et lesquels ?
- ➔ Au terme du contrat, pourrez-vous récupérer votre épargne sous forme de capital ou devrez-vous le convertir en rente ?
- ➔ Des arbitrages sont-ils possibles en cours de placement ? A quel tarif ?

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Simulez le montant de votre future pension avec [M@rel](#).
- Estimez l'effort d'épargne nécessaire pour préparer votre retraite avec le [calculateur de l'AMF](#).